



# PRÉFET DE LA GUADELOUPE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Basse-Terre, le 8 avril 2020

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Les ventes des produits peyi doivent respecter les mesures sanitaires de protection des personnels et des clients

La vente de produits peyi est essentielle aujourd'hui pour soutenir le secteur agricole guadeloupéen mais aussi pour la santé de chacun en continuant de consommer des produits frais dans cette période de confinement.

Si les marchés de plein air ont été interdits au niveau national, des marchés alimentaires peuvent être ouverts à titre dérogatoire, sur demande des maires, à condition que toutes les mesures de protection et de distanciation entre les personnes soient strictement appliquées.

De tels marchés sont actuellement autorisés dans 4 communes de la Guadeloupe (Gourbeyre, Les Abymes, Vieux-Habitants et Baillif) en plus du marché réservé aux professionnels de Gourdeliane. Des contrôles réguliers y sont menés par les services de l'État et des forces de l'ordre.

En accord avec le comité de pêche, le préfet a également autorisé des lieux de vente qui répondent aux mêmes normes de sécurité sanitaire, avec des jours et des horaires fixes.

Des initiatives ont également vu le jour avec la livraison ou de drive sans contact de produits peyi. Elles sont à encourager tant que le process respecte une stricte protection des personnels comme pour les clients et que les produits sont clairement identifiés.

#### **Le préfet rappelle que toute vente sur les bords des routes est interdite.**

Les vendeurs ambulants, notamment de crabes, très courus en cette période de l'année, agissent en dehors de tout cadre réglementaire. Ils s'exposent ainsi à des poursuites judiciaires et à la saisie de leurs marchandises. Le délit de vente à la sauvette est passible de 6 mois d'emprisonnement et de 3 750 € d'amende.

**Rappel** : Durant le week-end de Pâques, du samedi 11 avril 14h au mardi 14 avril 7h, toutes les activités de vente sont interdites. Tous les commerces seront fermés, à l'exception des pharmacies de garde.

Numéro vert d'information coronavirus : 0800 130 000

[www.gouvernement.fr/info-coronavirus](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

---

Retrouvez l'actualité des services de l'État sur internet et les réseaux sociaux



[www.guadeloupe.gouv.fr](http://www.guadeloupe.gouv.fr)



[facebook.com/prefecture.guadeloupe](https://facebook.com/prefecture.guadeloupe)



[Twitter.com/prefet971](https://Twitter.com/prefet971)



[www.instagram.com/prefet971](https://www.instagram.com/prefet971)